

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JANVIER 2026

La soussignée,

Eiffage, société anonyme dont le siège social est situé 3/7 place de l'Europe, 78140 Vélizy- Villacoublay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 709 802 094, associée unique de la Société (l' « **Associé Unique** »), dûment représentée, a pris, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les décisions suivantes :

1. Modification des statuts
2. Nomination de Guillaume Hérent en qualité de Directeur général
3. Pouvoirs

PREMIERE DECISION *Modification des statuts*

L'Associé Unique, connaissance prise du projet de statuts modifiés de la Société portant création d'un article 15.2 relatif au mandat de Directeur général :

- adopte les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en Annexe 1 des présentes décisions et approuvent article par article, et dans leur ensemble, lesdits statuts modifiés de la Société,
- décide que la modification des statuts de la Société prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION *Nomination d'un Directeur général*

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer à compter du 1^{er} janvier 2026, Monsieur Guillaume Hérent né le 10 novembre 1969 demeurant 36 rue du Docteur Schmitt à Saint Apollinaire (21850), en qualité de Directeur général, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION *Pouvoirs*

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

La Présidente

Camille Bonenfant-Jeanneney

Eiffage

Xavier Ombrédanne